



LE GUIDE DES RESPONSABLES D'EQUIPES





Ce guide a été conçu pour accompagner les responsables d'équipes dans la gestion de leurs équipes dans le championnat académique de Sports Collectifs.

Ce championnat décerne le titre académique mais ne permet pas de participer au Championnat de France

Chapitre 1

GESTION ADMINISTRATIVE

Article 1 : Engagement

L'engagement des équipes en Championnat Académique se fait auprès du responsable du BDS (ou de l'AS). Les équipes devront être engagées avant la date limite fixée par la Ligue Grand Est du Sport Universitaire (LGESU) et disponible sur le site en début de saison.

La validation de l'inscription au Championnat Académique de chaque équipe est soumise à plusieurs conditions :

- La présentation d'au moins un étudiant (différents des années précédentes) à la formation CUA1 organisée en début de saison par la LGESU. Cet étudiant devra impérativement être différent du responsable d'équipe.
- Le règlement des frais d'engagement de l'équipe à la LGESU

Pour participer aux formations précédemment citées, les étudiants devront avoir une licence FFSU valide.

Article 2 : Licence

La licence FFSU est obligatoire pour participer **aux créneaux d'entraînements et aux compétitions universitaires** organisées par la LGESU ainsi que les manifestations organisées par l'AS. Aucun délai ne sera admis.

Avant chaque rencontre, l'étudiant doit présenter sa carte étudiant ainsi que sa licence FFSU.

La participation d'un étudiant NON LICENCIÉ à une compétition universitaire est interdite et cette infraction entraînera l'exclusion immédiate de l'équipe du championnat.

En cas d'accident, la LGESU décline toute responsabilité envers les étudiants non licenciés.



Conseil : A l'aide de votre smartphone, prenez en photo votre carte d'étudiant et votre licence FFSU. En cas d'oubli, vous pourrez toujours prouver que vous êtes en règle. Les responsables de BDS (ou AS) ont également la possibilité de vous imprimer un listing officiel des joueurs généré par le site « sport-u-licence.com », incrémentée de la signature du Président d'AS.

Article 3 : Feuille de match

Conseil : Soyez toujours en possession d'un ou deux exemplaires de feuilles de match afin de ne pas être démunis avant le début de la rencontre (ou plateau).

3.1 – Dans le cas d'un plateau

Tout plateau doit faire l'objet d'une feuille de match (y compris en cas de forfait).

Elles sont téléchargeables sur notre site internet dans l'onglet Sports Co/Nancy-Metz/Football.

Afin d'éviter toute confusion, chaque équipe doit être en mesure de fournir une feuille de match.

La feuille de match doit être remplie par les responsables AVANT chaque rencontre. Il est impératif d'y faire figurer les noms, prénoms et n° de licence FFSU de chaque joueur.

Les responsables doivent obligatoirement vérifier les licences FFSU et les cartes d'étudiant.

La feuille de match doit être signée (NOM+PRENOM+SIGNATURE) par tous les responsables ainsi que par les arbitres CUA1 présents sous peine de non validation du résultat.

La signature entraîne la validation définitive du résultat.

L'équipe qui remporte le plateau a la responsabilité de retourner la(es) feuille(s) de match(s) à la LGESU sous 48h ouvrées soit :

- 1) Par mail à l'adresse suivante : fclier@sport-u.com
- 2) Déposé(es) à l'adresse suivante :

LGESU Site de Nancy
Campus Lettres et Sciences Humaines
23 Boulevard Albert 1^{er} – BP 60446
54001 Nancy Cedex

Si les feuilles de matchs ne sont pas retournées dans les délais impartis, les résultats ne seront pas pris en compte et les équipes seront considérées comme forfait (Voir **Article 13**).



3.2 – Dans le cas d’une rencontre

Toute rencontre doit faire l’objet d’une feuille de match (y compris en cas de forfait).
Elles sont téléchargeables sur notre site internet dans l’onglet Sports Co/Nancy-Metz/Football.
Afin d’éviter toute confusion, chaque équipe doit être en mesure de fournir une feuille de match.

La feuille de match doit être remplie par les responsables AVANT chaque rencontre. Il est impératif d’y faire figurer les noms, prénoms et n° de licence FFSU de chaque joueur.

Les responsables doivent obligatoirement vérifier les licences FFSU et les cartes d’étudiant.

La feuille de match doit être signée (NOM+PRENOM+SIGNATURE) par tous les responsables ainsi que par les arbitres CUA1 présents sous peine de non validation du résultat.

La signature entraîne la validation définitive du résultat.

En cas de désignation d’un arbitre par la LGESU, c’est celui-ci qui sera chargé de récupérer et envoyer la feuille de match à la LGESU.

En l’absence d’arbitre désigné, c’est l’équipe qui remporte la rencontre qui a la responsabilité de retourner la feuille de match à la LGESU sous 48h ouvrées soit :

- 1) Par mail à l’adresse suivante : fclicier@sport-u.com
- 2) Déposé(es) à l’adresse suivante :

LGESU Site de Nancy
Campus Lettres et Sciences Humaines
23 Boulevard Albert 1^{er} – BP 60446
54001 Nancy Cedex

En cas de résultat nul, l’envoi de la feuille de match est confié à la première équipe citée sur celle-ci.
Si les feuilles de matchs ne sont pas retournées dans les délais impartis, les résultats ne seront pas pris en compte et les équipes seront considérées comme forfait (Voir **Article 13**).

Article 4 : Réserves / Réclamations / Rapports d’incidents / Blessures

Toute réserve ou réclamation devra être formulée par le responsable sur la feuille de match et contresignée par l’ (ou les) arbitre(s) de la rencontre et par les responsables des équipes concernées.

En cas de fautes graves ou de comportement disciplinaire inapproprié, les faits devront être reportés sur la feuille de match par l’arbitre et contresignés par les capitaines des deux équipes.



LIGUE GRAND EST DU SPORT UNIVERSITAIRE

Site de Nancy-Metz



Dans tous les cas, la LGESU pourra demander un rapport circonstancié aux responsables d'équipes ainsi qu'aux arbitres CUA1. Ces rapports devront être retournés dans un délai de 48h.

La Commission de discipline sera ensuite convoquée et statuera sur les éventuelles sanctions.

Article 5 : Blessures

Toute blessure (même paraissant anodine) doit être signalée au dos de la feuille de match. Celle-ci devra être contresignée par l'arbitre de la rencontre.

L'étudiant blessé pourra effectuer une déclaration d'accident (dans les 5 jours suivant la rencontre) en suivant la procédure disponible sur le site internet de la LGESU dans l'onglet Administratif/Nancy-Metz/Assurances.

Article 6 : Retour des résultats

Outre les feuilles de matchs, les résultats devront être communiqués par mail à l'adresse suivante : fclier@sport-u.com au plus tard le lendemain de la rencontre par l'équipe gagnante.

Dans le cas des plateaux de qualification, l'équipe gagnante est chargée de transmettre l'ensemble des résultats du plateau.

En cas de résultat nul, l'envoi des résultats est confié à la première équipe citée sur la feuille de match. La mise à jour des résultats sur le site internet dépend de votre rapidité à retourner les informations.

Seul le renvoi de la feuille de match dans le délai prévu (48h) validera définitivement le résultat.

Article 7 : Frais de déplacements

Les équipes sont susceptibles de se déplacer pour l'organisation d'un plateau ou d'une rencontre.

La LGESU prend en charge les frais de déplacements des équipes en Championnat Académique à hauteur de 0,05 € par kilomètre et par joueur.

Le remboursement des frais de déplacements se fait uniquement sur retour de la feuille de match, entièrement renseignée et signée par les responsables d'équipes.

Les étudiants doivent passer par leur Association Sportive pour prétendre à ces remboursements.

La LGESU rembourse l'Association Sportive en fin de saison.



Chapitre 2

GESTION SPORTIVE

Article 8 : Les équipes

8.1 - Composition de l'effectif

Une équipe se compose de joueurs du même BDS (ou AS).

Une équipe pourra intégrer un ou plusieurs joueurs « extérieurs » (si cet étudiant n'a pas d'équipe engagée par son BDS (ou AS)), **sous réserve d'une demande et d'une validation par mail à la LGESU.** L'entente entre plusieurs BDS (ou AS) est possible, **sous réserve d'une demande et d'une validation par mail à la LGESU.**

Si un BDS (ou AS) engage plusieurs équipes dans le même sport, les collectifs devront être distincts et le responsable de chaque équipe devra envoyer la liste de son effectif à la LGESU avant le début de la compétition.

Un joueur ne peut **en aucun cas** jouer pour deux équipes différentes. Si cette faute est avérée, les équipes concernées seront exclues du Championnat Académique.

8.2 - Organisation de l'équipe

Une équipe de Football à 11 est constituée de 11 joueurs et 5 remplaçants. La mixité est **interdite.**

Une équipe de Football à 8 est constituée de 8 joueuses et 6 remplaçantes. La mixité est **interdite.**

Dans le cas où une équipe de Football à 11 ne présenterait que 8 joueurs prêts à jouer sur le terrain, la rencontre devra commencer et le résultat final sera valide.

En dessous de 8 joueurs, l'équipe sera déclarée forfait (Voir **Article 13**).

Dans le cas où une équipe de Football à 8 ne présenterait que 6 joueuses prêtes à jouer sur le terrain, la rencontre devra commencer et le résultat final sera valide.

En dessous de 6 joueuses, l'équipe sera déclarée forfait (Voir **Article 13**).

Article 9 : Arbitrage



Lors des rencontres sèches, la LGESU pourra désigner un arbitre.

En cas de non-désignation d'un arbitre par la LGESU, l'arbitrage des rencontres sera géré par les équipes elle-même. Les étudiants qui ont suivi la formation CUA1 devront arbitrer sur le mode d'une mi-temps par équipe. Un tirage au sort se fera avant le début de la rencontre pour désigner l'équipe qui commence à arbitrer.

Les responsables d'équipes pourront décider, avant le début du plateau, d'utiliser un autre mode d'arbitrage. Il devra être signalé sur la feuille de match dans la rubrique Réserve (Voir **Article 4**), AVANT le début de la rencontre.

Pendant la première phase du championnat de Football à 8 (plateaux de qualification), aucun arbitre ne sera désigné et l'arbitrage des rencontres sera géré par les étudiants CUA1 des équipes non-concernées par la rencontre en-cours.

Les responsables d'équipes pourront décider, avant le début du plateau, d'utiliser un autre mode d'arbitrage. Il devra être signalé sur la feuille de match dans la rubrique Réserve (Voir **Article 4**), AVANT le début de la rencontre.

Les rencontres doivent se dérouler dans le respect de l'arbitre et de ces décisions. Dans le cas où l'arbitre jugerait un comportement disciplinaire inapproprié (critiques récurrentes, insultes, agression...), il devra reporter ces incidents sur la feuille de match (Voir **Article 4**).

Article 10 : Temps de jeu / Règlement

Les Championnat Académique de Football à 8 et Football à 11 se déroulent avec deux types de rencontres : des plateaux regroupant plusieurs équipes et des rencontres opposant deux équipes.

10.1 – Football à 8

10.1.A - Phase 1 (Plateaux de qualifications)

Pour la première phase, la LGESU organise des plateaux où toutes les équipes seront convoquées en même temps. Le programme des rencontres sera transmis avant le plateau par le LGESU.

Pour ces rencontres, le temps de jeu sera de 25 minutes par rencontre.

Pas de prolongation, ni de tirs aux buts si égalité.



10.1.B - Phase 2 (Phase éliminatoire)

Pour la seconde phase, le championnat se fera sous la forme de matchs à élimination directe.

- ⇒ 2 mi-temps de 30 minutes
- ⇒ 1 pause de 10 minutes entre les 2 mi-temps

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, une séance de tirs au but sera mise directement en place : une 1ère série de 5 tirs puis, en cas de nouvelle égalité après les 5 tirs de chaque équipe, une 2ème série de 5 tirs sera engagée sur le principe de la mort subite.

10.2 - Football à 11

Les temps de jeu des rencontres sont fixes :

- ⇒ 2 mi-temps de 40 minutes
- ⇒ 1 pause de 10 minutes entre les 2 mi-temps

Lors de la deuxième phase de championnat seulement, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, une séance de tirs au but sera mise directement en place : une 1ère série de 5 tirs puis, en cas de nouvelle égalité après les 5 tirs de chaque équipe, une 2ème série de 5 tirs sera engagée sur le principe de la mort subite.

Article 11 : Formule sportive

11.1 - Jeunes Filles

La première phase s'organise en plateaux où toutes les équipes sont convoquées.

Chaque équipe en rencontre deux autres lors d'une même journée.

Durant cette première phase, les équipes seront classées selon le décompte suivant :

- Victoire : 3 points
- Nul : 1 point
- Défaite : 0 point.



En cas d'égalité, les équipes seront départagées selon les critères suivants :

1. Différence entre les points marqués et les points encaissés sur l'ensemble des rencontres jouées
2. Plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble du plateau (meilleure attaque)
3. Tirage au sort

Au terme de tous les plateaux, un classement général sera établi pour réaliser le tableau des phases finales.

Les équipes en haut de classement rencontreront les équipes en bas de classement.

Une équipe qui n'a pas participé à la 1ère phase du Championnat Académique et qui souhaite intégrer le Championnat à partir de la phase finale sera considérée comme une équipe de bas de classement.

Une équipe qui a participé à l'Inter-Région sur la première partie de saison et qui souhaite intégrer le Championnat Académique à partir de la phase finale sera considérée comme une équipe de haut de classement.

La phase finale s'organise en rencontres entre deux équipes. L'équipe gagnante est qualifiée pour le tour suivant. L'équipe perdante est éliminée du Championnat.

11.2 – Jeunes Gens Division 1

La première phase s'organise en 1 poule de 4 équipes et 1 poule de 5 durant lesquelles toutes les équipes s'affrontent.

Durant cette première phase, les équipes seront classées selon le décompte suivant :

- Victoire : 3 points
- Nul : 1 point
- Défaite : 0 point.



En cas d'égalité, les équipes seront départagées selon les critères suivants :

1. Différence entre les points marqués et les points encaissés sur l'ensemble des rencontres jouées
2. Plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble du plateau (meilleure attaque)
3. Tirage au sort

Au terme de toutes les rencontres :

- Les 3 premières équipes de la poule de 4 équipes et les 4 premières équipes de la poule sont qualifiées pour la phase finale décernant le titre académique.
- Les équipes classées à la dernière place de chaque poule s'affronteront dans un barrage D1 croisé. L'équipe gagnante se maintient en Division 1 pour la saison 2024/2025. L'équipe perdante est reversée en barrage D1-D2.

11.3 – Jeunes Gens Division 2

La première phase s'organise en poules de 4 à 5 équipes.

Durant cette première phase, les équipes seront classées selon le décompte suivant :

- Victoire : 3 points
- Nul : 1 point
- Défaite : 0 point.

En cas d'égalité, les équipes seront départagées selon les critères suivants :

1. Différence entre les points marqués et les points encaissés sur l'ensemble des rencontres jouées
2. Plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble du plateau (meilleure attaque)
3. Tirage au sort

Au terme de tous les plateaux, un classement général sera établi pour réaliser le tableau des phases finales en rencontres à élimination directe.

Les équipes en haut de classement rencontreront les équipes en bas de classement.

Une équipe qui n'a pas participé à la 1ère phase du Championnat Académique et qui souhaite intégrer le Championnat à partir de la phase finale sera considérée comme une équipe de bas de classement.

Une équipe qui a participé à l'Inter-Région sur la première partie de saison et qui souhaite intégrer le Championnat Académique à partir de la phase finale sera considérée comme une équipe de haut de classement.



La phase finale s'organise en rencontres entre deux équipes. L'équipe gagnante est qualifiée pour le tour suivant. L'équipe perdante est éliminée du Championnat.

L'équipe gagnante de la phase finale est promue en D1 pour la saison 2024/2025.

L'équipe perdant affrontera le perdant du barrage D1.

11.4 – Jeunes Gens Barrage D1-D2

En fin de saison, l'équipes perdante du barrage D1 (Voir **Article 11.2**) et l'équipes perdante de la phase finale Division 2 (Voir **Article 11.3**) s'affronteront.

L'équipes gagnante validera sa participation à la Division 1 pour la saison 2024/2025.

Article 12 : Report des rencontres

Aucune demande de report ne sera autorisée pour les plateaux de qualification.

Pour les rencontres opposant deux équipes, l'équipe qui souhaite reporter une rencontre doit effectuer les démarches suivantes :

- 1) Contacter le responsable de l'équipe adverse au moins 5 jours avant la date initialement prévue.
- 2) – Si accord entre les deux équipes : avertir la LGESU en y précisant la nouvelle date, le lieu et l'horaire de la rencontre.
 - Si refus de l'adversaire : effectuer une demande officielle à la LGESU qui étudiera les situations au cas par cas

La demande devra être faite par mail avant la date initialement prévue et au moins 48h avant la nouvelle programmation, à l'adresse suivante :

fclier@sport-u.com.

La rencontre reportée devra se jouer sur les créneaux d'entraînements des équipes concernées et avant la programmation du tour suivant.

Après la programmation des rencontres par la LGESU et sauf cas exceptionnel, aucune installation ne pourra être proposée par la LGESU.

Si après accord du report, la rencontre ne se joue pas, l'équipe fautive sera déclarée forfait.

Si une rencontre est reportée sans en avoir averti la LGESU et qu'un arbitre désigné par la LGESU s'est déplacé sur cette rencontre, les frais d'arbitrage pourront être affectés aux deux équipes.



Article 13 : Forfait

13.1 Procédures

Cas n°1

L'équipe prévient la LGESU et son(es) adversaire(s) de son indisponibilité au plus tard le matin du match avant 12h

⇒ Forfait pour le match (ou le plateau)

L'équipe doit informer la LGESU de son absence uniquement par mail à l'adresse suivante : fclier@sport-u.com

Cas n°2

L'équipe prévient la LGESU et son(es) adversaire(s) de son indisponibilité le jour du match après 12h et avant le début du match

⇒ Forfait pour le match (ou le plateau) + Facturation des frais de déplacement si une équipe se déplace et se retrouve sans adversaire + Facturation des frais d'arbitrage si l'arbitre se déplace et se retrouve sans rencontre.

L'équipe doit informer la LGESU de son absence uniquement par mail à l'adresse suivante : fclier@sport-u.com

Cas n°3

L'équipe ne prévient pas la LGESU et son(es) adversaire(s) de son indisponibilité

⇒ Forfait pour le match (ou le plateau) + Exclusion du Championnat Académique + Facturation des frais de déplacement si une équipe se déplace et se retrouve sans adversaire + Facturation des frais d'arbitrage si l'arbitre se déplace et se retrouve sans rencontre.

13.2 Conséquences

Pendant une phase de plateaux, le **2^{ème} forfait entrainera l'exclusion de l'équipe du Championnat Académique.**

Pendant une phase de poules, le **2^{ème} forfait entrainera l'exclusion de l'équipe du Championnat Académique.**

Pendant la phase à élimination directe, le **forfait d'une équipe entrainera l'exclusion de l'équipe du Championnat Académique.**



Article 14 : Intempéries

Toutes informations concernant l'annulation des rencontres pour cause de conditions météorologiques défavorables seront communiquées au plus tard le jeudi à 12h sur le site et la page Facebook de la LGESU.

Chapitre 3

RESPECT DU MATERIEL ET DES LOCAUX

Article 15 : Horaires

Les heures indiquées sur les calendriers sont les heures de début de rencontre.

De même, les heures de fin indiquées sont les heures auxquelles vous devrez quitter l'installation.

Il appartient à chaque responsable de prévoir un temps suffisamment conséquent pour vos préparatifs d'avant match.

Les créneaux sont inflexibles : si une rencontre débute avec du retard, elle devra être raccourcie.

Conseil : Anticipez la préparation de la feuille de match pour gagner du temps sur l'aspect administratif d'avant-match (ou avant-plateau)

Article 16 : Utilisation des Installations Sportives

Le responsable d'équipe doit veiller au respect des installations sportives qui lui sont mises à disposition. Il est le garant du bon comportement de ses joueurs et de ses éventuels supporters.

Nous insistons sur :

- Le respect du matériel et de la propreté
- Le respect du personnel
- Le respect des horaires

La consommation d'alcool, de boisson énergisante et de tabac est strictement interdite dans les enceintes sportives.

Les bouteilles et contenants en verre sont également interdits.



LIGUE GRAND EST DU SPORT UNIVERSITAIRE

Site de Nancy-Metz



Toute dégradation constatée sera soumise à un remboursement des dégâts et à des sanctions disciplinaires.

Tout incident qui sera porté à l'attention de la LGESU pourra avoir des conséquences sur la participation de l'équipe au Championnat Académique et/ou sur les accès des équipes aux créneaux d'entraînements.

Les créneaux qui vous sont mis à disposition pour vos entraînements ou pour les rencontres universitaires devront obligatoirement être utilisés sous peine de facturation.

Pour les gymnases non-gardiennés, le responsable devra récupérer la clé à la LGESU en échange d'un chèque de caution de 50€.

Dans tous les cas, il vous appartient de prévenir Florian Clier par mail (au minimum 48h à l'avance) de toute annulation en précisant bien le GYMNASSE CONCERNE + le JOUR + l'HORAIRE de l'entraînement.

Contacts

Ligue Grand Est du Sport Universitaire
Site de Nancy-Metz
Campus Lettres et Sciences Humaines
23 Boulevard Albert 1^{er} – BP 60446
54001 Nancy Cedex

Responsable du Championnat Académique :
Florian CLIER
03.54.50.52.48
fclier@sport-u.com